



Fiche d'information 4 sur l'Initiative biodiversité

Argumentaire : initiative « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) »

Date : 13 août 2024

- **La Confédération et les cantons protègent déjà la nature, les paysages et les sites construits.**
- **L'initiative traite de sujets importants, mais elle va trop loin en limitant trop fortement la marge de manœuvre de la Confédération et des cantons.**
- **Elle affaiblirait des intérêts essentiels, en particulier le développement de l'habitat, le développement des énergies renouvelables et l'agriculture.**

Le Conseil fédéral et le Parlement rejettent l'initiative, notamment pour les raisons suivantes :

Résultats positifs grâce à des mesures ciblées

La Confédération et les cantons agissent depuis longtemps pour conserver la nature, les paysages et les sites construits. La beauté originelle de nombreux paysages a ainsi pu être préservée et des localités historiques sont restées intactes. La biodiversité reste certes sous pression, mais des mesures ont été prises. Il y a aussi de bonnes nouvelles : on trouve davantage de libellules et de batraciens dans les zones protégées et notre pays compte de nouveau des lynx et des gypaètes barbus alors que ces animaux avaient disparu. Au lieu de multiplier les prescriptions telles que celles qu'impose l'initiative, il faut continuer de prendre des mesures ciblées.

Prescriptions trop strictes

L'initiative impose des prescriptions supplémentaires dans les zones dignes de protection. Des projets qui portent atteinte aux éléments caractéristiques de la zone concernée pourraient même être exclus d'emblée. Les autorités seraient ainsi privées de la marge de manœuvre dont elles ont besoin.

Entrave au développement de l'habitat

Pour créer des logements, il faut construire. L'initiative impose cependant des exigences trop élevées pour les nouvelles constructions dans les zones dignes de protection, ce qui empêchera la densification des zones d'habitation existantes.

Frein au développement économique

La population et l'économie ont besoin de voies ferrées, de routes ou encore de lignes électriques. L'initiative renforce les obstacles à la construction de telles infrastructures, ce qui peut freiner le développement économique du pays.

Entrave à l'agriculture

L'initiative vise à protéger davantage de surfaces. La production agricole pourrait en faire les frais, alors même que l'agriculture contribue déjà grandement à la conservation de la biodiversité.

Affaiblissement de l'approvisionnement énergétique

Pour que la Suisse produise suffisamment d'électricité, les énergies renouvelables doivent être développées. L'initiative pourrait compromettre la réalisation de cet objectif, ce qui pourrait affaiblir la sécurité de l'approvisionnement et compliquer la sortie des énergies fossiles.

Coûts élevés

L'initiative devrait entraîner des coûts supplémentaires de plus de 400 millions de francs par an pour la Confédération et les cantons. Le budget de la Confédération est déjà serré : allouer davantage de moyens à la biodiversité signifierait réduire les dépenses de la Confédération dans d'autres domaines.